

Nous souhaitons remercier la direction des services pour la qualité du ROB

1 Introduction

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité. Le budget traduit la politique communale définie et mise en œuvre par l'équipe municipale.

De plus un grand absent dans ce rapport sur le ROB : les incidences de la revue de la Chambre régionale des comptes. Or, celle-ci émettait des recommandations inscrites dans un plan d'action. Si certaines, notamment en matière de RH semblent en cours de réalisation, il serait utile de rapprocher les décisions et évolutions dans la gestion municipale des mesures correctives énoncées par la CRC pour s'assurer que la commune répond aux mesures édictées.

2°) le contexte

Comme nous pouvons le lire paragraphe 7 du document depuis plusieurs années, l'instabilité du contexte économique, fiscal et institutionnel rend difficile la réalisation d'une prospective financière fiable. Cette instabilité est renforcée par le manque de visibilité et de stabilité de la trajectoire budgétaire, des compétences et des engagements métropolitains.

4. Orientations 2024 en matière de recettes de fonctionnement

Globalement, le volume des recettes réelles de fonctionnement devrait s'établir autour de 10 900 000 euros, avec un retour aux volumes budgétaires d'avant 2022.

4.1.1 Fiscalité directe

La fiscalité directe locale :

Deux points :

- Les taxes foncières bâties et non bâties : pour la TFB la valeur des biens permet des bases et un rendement élevés.

Est-il envisagé une augmentation du taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties ?

- L'instauration de la Taxe sur les logements vacants sur 192 logements qui sont concernés : cette TLV (Taxe sur les Logements Vacant), motivée à son instauration pour un motif de mise à disposition de logements à la location devient principalement un levier de ressources fiscales.

Nous soulignons que nous avons proposé il y a plusieurs années la mise en œuvre de la TLV que vous aviez refusé de retenir. Il semble que vous réfléchissiez à l'instaurer de même qu'une majoration de la taxe sur les logements non affectés à l'habitation.

4.1.3 Les taxes additionnelles :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : plus de 8% de logements en 3 ans 880 000 euros un poste de recettes important et stable actuellement mais qui reste conjoncturel comme vous le soulignez (estimation pour 2024 : 800 000 euros). Nous attirons votre attention pour les années futures à bien appréhender les DMTO.

4.2. Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :

Les dotations-subventions : 750 000 euros (RAS) :

Les autres recettes : 1 400 000 euros. Les tarifs au foyer-restaurant sont-ils forfaitaires ou tiennent-ils compte des revenus des personnes ? si ce n'est pas le cas, il pourraient être mis en place à l'occasion de leur actualisation.

Sans constituer une recette nous notons l'externalisation de la gestion de tennis club municipal à compter de septembre prochain. Ce délégataire est-il connu ? Quelles sont les conditions financières du contrat pour mises à disposition des installations ? Une hausse des cotisations des joueurs/joueuses est-elle prévisible ?

Dans l'opération de l'avenue du Général de Gaulle un remboursement de 817 929 euros devait être effectué. Dans vos réponses au rapport de la CRC vous indiquez :

L'émission de 3 bordereaux de titres de recettes a été réalisée au mois de juillet 2023 et transmis au comptable public le 04 août pour prise en charge. (Il s'agit des titres numéros 868 à 939/2023).
La mise en recouvrement des sommes permet d'effacer totalement le préjudice subi par la commune.

Qu'en est-il ? Cette somme ne devrait-elle pas être constatée dans une recette exceptionnelle car cela ne semble pas être le cas au regard de la similarité des recettes 2022 (de 11 080 000) et 2023 (11 059 000).

les recettes fiscales ainsi que les taxes additionnelles sont en nettes augmentation ce qui permet d'améliorer de façon importante les recettes de la commune.

5. Orientations 2024 en matière de dépenses de fonctionnement

Sur les dépenses de fonctionnement : entre 9 800 000 et 9 900 000 euros.

Nous notons les baisses de 4,4% en matière de charges à caractère générale et de 4,3% de la masse salariale.

Toutefois sur ce second point, cette baisse est en trompe-l'œil car elle est pour partie contrebalancée par la mise en œuvre de la DSP sur les crèches dont le versement de la subvention au délégataire retracée au compte 67 passant de 141 000 en 2022 à 376 000 en 2023 et à 371 000 en 2023 (page 31 le montant de la subvention à la DSP est indiqué à 381 000 euros alors que dans le tableau page 37 il est indiqué 371 000 euros) Ces sommes sont inscrites au chapitre 67

COMPTES D'EXPLOITATION CUMULE (LEI PITCHOUNS ET LES CANAILLOUX)

Compte d'exploitation Prévisionnel	1er septembre au 31 Décembre 2022	2023	2024	2025	2026	1er Janvier au 31 août 2027	%
En Euros Hors Taxes :							%
DOONNEES GENERALES :							
Taux de PSU							
heures facturées							
En Euros Hors Taxes :							
Montant Net Chiffre d'Affaires : Activité							
7062-Participation familles	188 746	331 131	336 898	341 139	346 256	334 380	
7063-Participation CAF	143 119	495 636	504 146	511 708	519 384	351 436	
Subventions (à préciser) :							
743-Subvention Département							
744-Subvention Ville	140 126	370 311	371 700	375 322	380 597	263 152	
7451-Subvention exploitation Organisme National (Ps MSA)							
7452-Subvention exploitation CAF							
747-Subvention exploitation entreprise	0	51 080	63 800	63 000	63 000	42 000	
748-Autres (CTG)	28 000	80 447	86 447	86 447	86 447	57 631	
Autres produits (à préciser) :							
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION HT	440 670	1 341 364	1 351 431	1 351 616	1 402 084	945 373	

Le montant du chapitre est proposé autour de 430 000 euros.

5.3 Subventions et autres charges courantes (chapitre 65)

Les dépenses en matière de subventions s'élèvent à 450 000 euros dont 240 000 sont explicités dans le rapport. Le maintien à l'identique des subventions aux associations eguillennes à hauteur de 75 000 euros nous paraît comme chaque année faible pour répondre aux besoins.

5.5 Prélèvements au titre de la loi SRU (chapitre 014) :

Les pénalités SRU : inutile de revenir sur le débat en matière de logements sociaux où les arguments des uns et des autres sont connus et régulièrement répétés. Nous notons le montant 2024 estimé à 472 000 euros au maximum. Par ailleurs pouvez-vous nous informer sur les dépenses liées à la parcelle Jumel ? (située sur l'avenue du générale de Gaulle et que nous avons acquis pour construire du logement.)

6. Orientations 2024 en matière d'investissement

6.1 Un nouveau cycle d'investissement

Les dépenses d'investissement

Il est noté la mise en œuvre en 2023 d'un nouveau cycle d'investissements

6.2 Financement de l'investissement 2024 :

Hypothèses de financement de l'investissement 2024 sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	816 780	426 615	452 761	451 599	673 510
FCTVA (b)	375 615	563 640	857 624	789 135	415 253
Autres recettes (c)	1 383 452	309 720	309 720	309 720	309 720
Produit de cessions (d)	6 000	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 581 847	1 299 975	1 620 105	1 550 454	1 398 483
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	681 190	2 188 272	1 540 596	1 944 944	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	1 500 000	2 500 000	0	0
Financement total h = (e+f+g)	3 263 037	5 488 247	5 660 701	3 495 398	1 398 483

Résultat de l'exercice	-1 278 602	-2 836 594	-1 981 902	292 922	27 423
------------------------	------------	------------	------------	---------	--------

POUR 2024 : le financement total est de 4 988 247€ au lieu de 5 488 247€ soit une différence de 500 000€ (tableau page 39)

1 299 975 + 2 188 272+1 500 000 =4 988 247 au lieu de 5 488 247 €

Pour un investissement de 9 708 092 €

Dans le tableau de l'analyse financière (page 43)

LES BASES DE L'ANALYSE FINANCIERE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
GRANDES MASSES BUDGETAIRES								
Recettes de fonctionnement	9 885 744	10 963 383	11 079 696	11 058 037	10 981 622	11 208 891	11 416 609	11 632 262
Dépenses de fonctionnement	9 226 932	9 576 816	9 651 873	9 452 896	9 877 982	9 986 018	10 196 979	10 288 842
dont intérêts de la dette	187 500	168 952	148 947	133 437	154 362	145 570	195 979	165 366
Recettes d'investissement	4 359 186	6 511 463	3 504 830	2 440 257	4 561 632	5 125 920	3 117 617	880 811
dont emprunts souscrits	1 000 000	0	0	0	1 500 000	2 500 000	0	0
Dépenses d'investissement	5 066 624	6 500 864	3 576 144	5 324 000	9 708 092	8 429 044	5 059 653	2 217 889
dont capital de la dette	738 643	754 528	768 738	782 361	750 372	836 441	907 177	846 829
dont P.P.I	4 306 589	4 882 306	2 635 491	3 777 577	4 728 139	5 260 624	3 481 416	700 000
EPARGNE								
Epargne de gestion	841 878	1 547 045	1 439 100	1 732 578	1 258 002	1 368 443	1 415 609	1 508 786
Epargne brute	654 378	1 378 093	1 290 152	1 599 140	1 103 640	1 222 873	1 219 630	1 343 420
Epargne nette	-84 265	623 565	521 414	816 780	353 268	386 432	312 453	496 591
RESULTATS DE CLOTURE								
Fonds de roulement en début d'exercice	1 394 024	1 345 398	2 742 564	3 840 381	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697
Résultat de l'exercice	-48 626	1 397 167	1 356 508	-1 278 602	-4 042 820	-2 080 251	-722 406	6 343
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 345 398	2 742 565	4 099 072	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697	-4 277 355
ENDETTEMENT								
Encours au 31 décembre	6 695 802	5 941 503	5 172 536	4 579 167	5 328 795	6 992 354	6 085 178	5 238 349
Ratio de désendettement	10,2 ans	4,3 ans	4 ans	2,9 ans	4,8 ans	5,7 ans	5 ans	3,9 ans
Emprunt nouveau	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0

Il y a une erreur dans le report du solde de fonds de roulement de fin 2022 qui est de 4 099 072 € euros repris pour 3 840 381 euros en début d'exercice 2023

L'autofinancement pour 2024 pour couvrir l'investissement de 9 708 092 €

Pour 80 % de subvention :

L'Autofinancement communal est de 20% soit 1 950 000€

Pour 60 % de subvention :

Autofinancement communal est de 40% soit 3 600 000€

On peut voir que pour 60 % de subvention, il vous reste 40% de financement de la commune que vous couvrez avec le fond de roulement en début d'exercice soit 2 561 779€ et un emprunt de 1 500 000.

Pour 45 % de subvention :

Autofinancement communal est de 55 % soit 4 368 641 €

avec le fond de roulement en début d'exercice soit 2 561 779€ et un emprunt de 1 500 000€ il vous manquera 300 000€

A ce jour vous avez du recevoir les arrêtés de subventions des différentes collectivités pouvez-vous nous dire si il couvre les 60% restant ?

Comment faites-vous avec un fonds de roulement qui devient négatif à partir de 2024 et qui de surcroît se creuse les années suivantes pour atteindre – 4 277 355 euros en 2027?

Pour conclure, compte tenu du contexte incertain et difficile décrit dans le ROB, ainsi que de la profonde réorganisation des services prévue pour améliorer leur fonctionnement et permettre des économies, il paraît nécessaire d'une part, de continuer à rationaliser les services municipaux en faisant participer les agents territoriaux et, d'autre part, de cerner au mieux les besoins des Éguillens pour planifier de la manière la plus judicieuse les investissements